



VIVRE ENSEMBLE

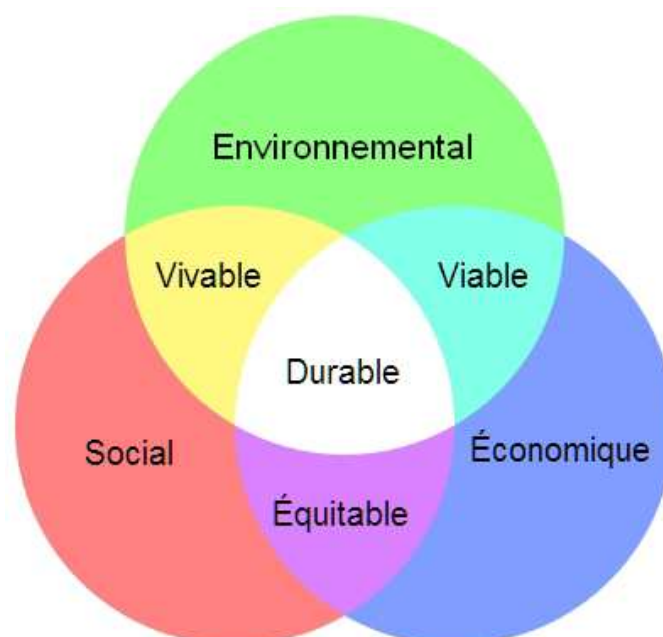
Feuille de route de la Municipalité

Législature 2016-2021

Aujourd'hui, tendre vers un développement durable, vers un équilibre souhaité entre les dimensions économique, sociale et environnementale de notre société, est devenu un objectif incontournable.

Cette feuille de route a pour but de concrétiser des actions sur la base des critères d'un développement durable et soutenable.

Ses objectifs touchent trois domaines interdépendants : **Social**, **Economique** et **Environnemental** qui seront gérés de façon à être **Équitable**, **Viable** et **Vivable** en vue d'assurer une **qualité de vie durable** à Vich.





Fondés sur ces principes de développement durable, la Municipalité a défini quatre axes prioritaires pour la législature 2016-2021 :

Patrimoine architectural et construit

- URBANISME
- CONSTRUCTIONS
- MOBILITE
- ESPACES PUBLICS

Cohésion sociale

- SANTE
- LOGEMENT
- ACCES AUX AIDES
- LOISIRS

Economie et finances

- INVESTISSEMENTS
- GESTION
- EMPLOI
- PROMOTION ECONOMIQUE

Ressources naturelles et environnement

- POLLUTIONS
- DECHETS
- BIODIVERSITE
- ENERGIE



Ces quatre axes prioritaires ont été déclinés en différents objectifs qui permettront de définir des actions concrètes et les moyens pour les réaliser.

Patrimoine architectural et construit

- Garantir un développement urbanistique harmonisé
- Entretien et améliorer le patrimoine communal
- Favoriser la mobilité douce
- Embellir les espaces publics

Cohésion sociale

- Mener des actions de prévention visant à protéger les plus faibles
- Encourager les logements à loyers abordables
- Faciliter l'accès aux services sociaux
- Soutenir les sociétés locales
- Favoriser les échanges et les lieux de rencontre

Economie et finances

- Assurer des investissements optimisés et mesurés
- Œuvrer pour une gestion communale saine et rigoureuse
- Offrir des opportunités aux jeunes et aux chômeurs
- Soutenir le tissu économique local

Ressources naturelles et environnement

- Lutter contre les pollutions (bruit, air, eau)
- Faciliter le tri et la valorisation des déchets
- Mettre en œuvre des mesures en faveur de la biodiversité
- Valoriser les énergies renouvelables

Il convient de préciser que cette feuille de route représente un engagement à l'égard du Conseil général et de la population, sa forme ne découle d'aucune base légale. Elle se compose d'intentions exprimées par des objectifs donnant la vision de la Municipalité sur le devenir de Vich. Cette feuille de route ne saurait dès lors préjuger de décisions futures liées par exemple à la conjoncture reportant ou modifiant des priorités décidées dans les premiers mois de la législature.



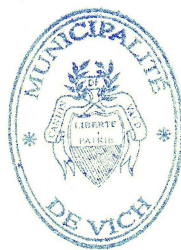
Pour atteindre ces objectifs, la Municipalité précise encore son intention de concrétiser prioritairement les actions suivantes :

- Réalisation d'un bâtiment multifonctions
- Assainissement des chauffages de bâtiments communaux
- Finalisation du programme de modération de la circulation
- Aménagement d'un terrain multisports et d'une zone d'activités de plein air
- Rénovation du cimetière
- Amélioration des locaux et des outils de l'administration communale pour offrir un meilleur accueil et un service plus performant aux habitants
- Octroi d'un soutien logistique et financier aux sociétés locales
- Offre d'emplois temporaires aux jeunes et aux chômeurs
- Organisation de plateformes d'échanges entre la Commune et les entreprises
- Optimisation de l'exploitation du centre de tri
- Création d'un fonds durable communal pour promouvoir l'efficacité énergétique.

Adopté par la Municipalité de Vich dans sa séance du 30 août 2016.

Le Syndic

Michel Burnand



La Secrétaire

Patricia Audétat